

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Cabinet : LEXA

Gérant : Alexandre JARDRI

Siège social : 112 Cours Gambetta 33150 CENON

Forme juridique : SARL au capital social de 1.000 €

Immatriculation : RCS de Bordeaux n° 822 961 611 - Code APE 7022Z

Assurance RCP et Garantie financière :

MMA IARD Assurances Mutuelles - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS Cedex 9

PRESENTATION DU CABINET

LEXA est un cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine, dont la philosophie est d'accompagner sur le long terme et de façon globale ses clients, quelque soit leur profil et leurs projets. Il est composé de 2 personnes :

Alexandre JARDRI, gérant, titulaire d'un Executive Master en Gestion de Patrimoine. Expert dans son domaine, il est votre interlocuteur privilégié pour vos études patrimoniales et financières.

Ses coordonnées : 05.35.54.00.13 - 06.33.71.29.58 - a.jardri@lexa-conseil.fr

Anne-Laure DELIERE, adjointe de direction, titulaire d'un Master en Economie et Gestion. Chargée de l'ensemble du back office inhérent à l'activité du cabinet, elle est votre interlocutrice pour les questions administratives.

Ses coordonnées : 05.35.54.00.18 - 06.33.80.04.95 - al.deliere@lexa-conseil.fr

STATUTS REGLEMENTES

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° D017692, membre de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers, chambre agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Courtier en Opérations de Banque et Service de Paiements, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils Intermédiaires en Opérations de Banque.

Conseiller en transactions sur immeubles sans réception de fonds, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils Experts en Immobilier Patrimonial, détenteur de la Carte de Transaction Immobilière n°CPI 3301 2017 000 016 968, délivrée par la CCI de Bordeaux.

Courtier d'Assurances et de Réassurance, enregistré à l'ORIAS sous le n° 17 000 464, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

REMUNERATIONS

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement et/ou de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux. Le détail cette rémunération sera fourni dans chaque lettre de mission remise au client et signée par lui.

Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en notre qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant, en sus des frais de souscription non acquis aux OPC, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPC obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS : Axa, Corum, Generali, Histoire et Patrimoine, ISélection, Kaufman & Board, Novaxia, Oddo, Swisslife.

COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT : Credifinn, Crédit Foncier

CONSEIL EN TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES SANS RECEPTION DE FONDS : Altarea Cogedim, Histoire et Patrimoine, Kaufman & Board.

COURTAGE EN ASSURANCE ET REASSURANCE (sans maniemment de fonds) : April

RECLAMATIONS ET EVENTUELS LITIGES

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle Cohen-Branche : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<http://www.amf-france.org/lemediateur>). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

PROTECTION DE VOS DONNEES

Dans le cadre du RGPD mis en place le 25 mai 2018, nous sommes garants de la protection des données que vous nous confiez. Si vous souhaitez exercer vos droits de rectification, d'opposition ou d'effacement, vous pouvez nous contacter aux numéro et mail indiqués sur la page Contact. Déclaration normale relative au traitement automatisé de données personnelles, faite auprès du CNIL sous le numéro 2055144 v 0.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je, soussigné,,
déclare avoir reçu et lu le document d'entrée en relation avec le cabinet LEXA.

Fait à

Signature :

Le